



Règlement Intérieur



*Ce règlement s'applique à tous les élèves de l'école
Maryline Danse et de l'association **Art Scène Danse***

Organisation annuelle des cours

Les cours auront lieu jusqu'au samedi inclus de chaque période scolaire. Il n'y aura pas de cours durant les vacances scolaires, cependant des stages et/ou des cours exceptionnels pourront être proposés en fonction de la demande.

Dès l'inscription, l'élève sera affecté à un groupe correspondant à son âge et à son niveau. Seuls les professeurs et la direction pourront proposer aux parents ou représentant légal, un cours plus adapté au niveau de l'élève si cela s'avère nécessaire (classe supérieure comme inférieure). Cette modification peut intervenir à tout moment de l'année.

Le planning établi à la rentrée est susceptible de changements lors des premières semaines de cours.

Les règles à la danse

- Pour les cours :

Je viens un peu **en avance** pour avoir le temps de me préparer et être **à l'heure** pour le début de mon cours.

Je mets la **bonne tenue** pour mon cours, avec mes chaussons de Jazz, de Classique ou des baskets propres pour le Hip-Hop.

J'attache mes cheveux pour mon cours de danse. Je fais un **chignon** pour le Classique.

Je retire mes bijoux, ma montre.

- Dans le vestiaire :

Je mets mon manteau (ma veste, mon gilet...) sur un cintre et mes chaussures de l'extérieur sous le banc ou dans un casier pour laisser de la place aux autres élèves.

Je ne laisse pas d'objet de valeur en évidence.

Je jette mon chewing-gum avant mon cours et je n'entre pas dans la salle de danse avec de la nourriture.

Je jette mes papiers (de bonbons par exemple) dans la poubelle.

Je vérifie que je n'ai rien oublié avant de partir.

- Dans la salle :

J'écoute bien et je respecte le professeur de danse pour bien apprendre.

Je ne me moque pas des autres élèves, je peux les aider si je comprends bien l'exercice.

Je me fais plaisir, Je m'amuse, Je partage un bon moment, J'essaye, Je fais preuve de courage, Je rate et Je recommence, Je réussis, Je reste humble, Je progresse, Je grandis.... **JE DANSE !**

- Pour tous

Le respect de tous est indispensable envers les professeurs, les membres du bureau ainsi que le respect du matériel à disposition. Tout comportement irrespectueux, agressif et/ou violent à l'égard d'autres élèves, du professeur ou membres de l'association sera sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive, en fonction de la gravité de la situation.

Il est possible de stationner librement dans le chemin (hors sortie de garages et portails bien entendu). La majorité des places à l'intérieur de la cour étant réservée aux professionnels, y compris les ambulances, une « dépose minute » est possible mais la circulation doit rester fluide.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel.

Les parents et les personnes désignées devront être joignables à tout moment pendant les cours. Il conviendra à chacun d'aviser la direction en cas de modification des coordonnées.

Les élèves mineurs ne pourront quitter seuls le studio que sur autorisation écrite des parents. Ces derniers pourront également fournir une liste des personnes autorisées à venir chercher leur enfant à la sortie des cours.

Inscription

Seront inscrits à l'école de danse les élèves ayant remis les documents suivants :

- La fiche d'inscription remplie et signée par le représentant légal ou l'élève majeur.
- Un certificat médical récent de non-contre-indication à la pratique de la danse.
- Le règlement des frais d'inscription de 25€ et des cotisations de cours de l'année.

Les frais d'inscription annuels s'entendent par élève et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement pour abandon provisoire ou définitif. A défaut d'un dossier complet, aucune activité ne pourra débuter

Cotisations

La cotisation annuelle est due à l'inscription. Les tarifs des cours sont établis annuellement. Plusieurs tarifs forfaitaires sont proposés, en fonction du nombre de cours souscrits et des disciplines choisies. Toutes les cotisations sont payables à l'avance libellés à l'ordre de l'école de danse Maryline et/ou de l'association Art Scène Danse. Les absences ne seront ni déduites ni remboursées. Chaque trimestre entamé est dû.

Il ne sera accordé aucun remboursement sauf cas de force majeure. Dans ce cas une demande devra être établie motivation de la demande de remboursement. La direction se réserve le droit d'accepter ou de refuser un remboursement. Les virements ne sont plus autorisés.

Vous pouvez payer en une ou trois fois au moment de l'inscription, en chèque ou espèces. Les chèques seront encaissés en début de chaque trimestre. Merci de mettre au dos des chèques le nom et prénom de l'élève.

Les 3 trimestres sont repartis ainsi :

Septembre à Décembre / Janvier à Mars / Avril à Juin

Les cours sont à régler à l'avance.

Gala de fin d'année

À la fin de chaque année est prévu un spectacle auquel peuvent participer tous les élèves ayant suivi les cours de danse pendant l'année. Ceux-ci devront participer aux répétitions et s'engagent à payer l'achat ou la location du/des costumes du spectacle.

Projets, sorties, évènements

L'association propose des projets complémentaires tout au long de l'année. Les conditions sont fixées et transmises à chaque fois. Il n'y a pas d'obligation de participation. Certaines activités nécessitent une participation supplémentaire.

Classes concours

Un règlement spécifique vient compléter celui-ci pour les élèves sélectionnés pour les groupes concours. Les auditions sont organisées avec l'ensemble des professeurs de l'équipe pédagogique de l'année.

Droit à l'image

L'école de danse et l'association se réservent le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit et en particulier pour alimenter l'album photo du site internet de l'école.

Protection des données

Conformément à la directive sur la Protection des Données (RGPD) entrée en vigueur le 25 mai 2018, nous vous informons que les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la gestion de votre inscription et de votre participation aux projets de l'association. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant, pour des motifs légitimes et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à la direction. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (CNIL...).